



Tarification du carbone

Pourquoi les investisseurs devraient-ils s'en soucier?

Priti Shokeen,
chef, Recherche et
engagement ESG

Hussein Allidina,
directeur général et chef,
Produits de base

John McHughan,
analyste principal,
Recherche de portefeuilles

En bref

- Jusqu'à la dernière décennie, la croissance économique s'est produite sans tenir compte des coûts environnementaux et sociaux, mieux connus sous le nom d'externalités des affaires.
- Alors que les pays du monde entier reconnaissent les défis liés aux changements climatiques, il est de plus en plus reconnu que la tarification de la pollution ou des émissions de gaz à effet de serre est à la fois importante et nécessaire.
- À Gestion de Placements TD Inc. (GPTD), nous croyons qu'il est de plus en plus important et précieux pour les investisseurs de mesurer et de couvrir l'exposition au carbone dans leurs portefeuilles.

Il y a un large consensus selon lequel pour limiter les pires effets des changements climatiques, le monde doit limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré, et que pour atteindre cet objectif, le monde doit atteindre un niveau de gaz à effet de serre (GES) nul vers 2050¹. L'ampleur et l'urgence des réductions d'émissions requises pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 signifient que les gouvernements du monde entier encourageront davantage les activités économiques optimales au moyen de mesures politiques et réglementaires. Jusqu'à la dernière décennie, la croissance économique s'est produite sans tenir compte des coûts environnementaux et sociaux, mieux connus sous le nom d'externalités des affaires. Il est de plus en plus reconnu que la tarification des émissions de gaz à effet de serre générées par l'industrie est à la fois importante et nécessaire.

Mécanismes de la tarification du carbone

La tarification du carbone est considérée comme l'une des mesures les plus efficaces pour inciter les pollueurs à réduire leurs émissions de GES. La tarification du carbone existe actuellement ou est prévue dans une certaine mesure dans 45 pays, dont le Canada, l'Union européenne (UE), le Royaume-Uni (R.-U.) et la Chine, entre autres². En 2021, on estimait que les mécanismes de tarification du carbone couvraient environ 22 % des émissions mondiales de GES. Les scénarios de carboneutralité du Network for Greening the Financial System (NGFS) estiment que les prix du carbone devront augmenter de 100 \$ à 200 \$ US la tonne de CO₂ d'ici 2030, et passer à plus de 600 \$ US la tonne d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris³. Pour mettre les choses en contexte, au moment d'écrire ces lignes, le prix des crédits carbone du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne est d'environ 85 \$ US la tonne.

Dans sa forme la plus élémentaire, la tarification du carbone impose un coût aux émissions de GES. Cette tarification peut être mise en œuvre au moyen d'une taxe sur le carbone, comme c'est le cas à l'échelle fédérale au Canada, ou d'un système d'échange de quotas d'émission (SEQE), souvent appelé système « de plafonnement et d'échange », comme c'est le cas en Europe, en Californie et au Québec. La théorie derrière la tarification du carbone est ancrée dans l'économie traditionnelle; à mesure que le prix d'un bien augmente, sa consommation diminue et donc, à mesure que le prix des émissions de GES augmente, les pollueurs seront incités à moins polluer.

La transition vers une économie à faible intensité de carbone peut également prendre de nombreuses formes. Certaines entreprises trouvent des sources d'énergie de recharge à faibles émissions de carbone pour alimenter leurs activités; d'autres investiront dans des technologies qui, en fin de compte, réduiront leur quantité de pollution, comme le captage et le stockage du carbone (CSC), tandis que les utilisateurs finaux de produits fabriqués au moyen de processus à forte concentration de carbone modifient leurs comportements à mesure que les coûts leur sont transférés.

Dans ce contexte, la simplicité relative de la tarification du carbone et le faible coût de sa mise en œuvre pour les gouvernements sont considérés comme un avantage par rapport aux autres mécanismes de lutte contre les changements climatiques. Essentiellement, tout revenu du gouvernement provenant de la tarification du carbone peut être réorienté vers l'élaboration de solutions climatiques à long terme.



Les règlements fondés sur le marché, comme la tarification du carbone, peuvent être un outil efficace pour réduire les émissions et atténuer les changements climatiques.



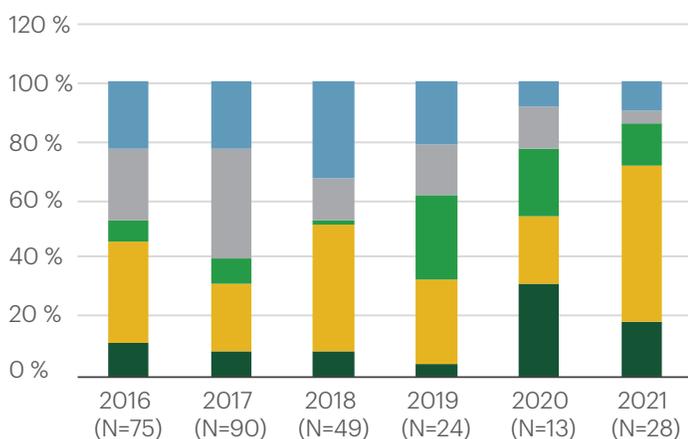
Dans sa forme la plus élémentaire, la tarification du carbone impose un coût aux émissions de GES.

Tarification

Pourquoi la tarification du carbone est-elle un outil efficace pour réduire les émissions?

Les données indiquent que la tarification du carbone a été un outil efficace pour réduire les émissions de GES dans l'UE. En Europe, les sociétés régies par le système d'échange de quotas d'émission l'UE (SEQE-UE) ont été incitées à réduire leurs émissions de 8 % à 12 % en moyenne par rapport aux sociétés non réglementées par le SEQE-UE, ce qui a permis de tenir compte des émissions qui pourraient avoir été transférées vers des territoires non réglementés⁴.

Dans quelle mesure le SEQE-UE a-t-il incité votre entreprise à réduire ses émissions?



- Ne sait pas
- Continue de causer des réductions d'émissions
- Réductions prévues, pas encore commencées
- Répercussions dans les premières années, pas aujourd'hui
- Ne devrait pas entraîner de réduction des émissions

Source : REFINITIV. Données au 31 décembre 2021.

Les investissements dans des processus de production plus propres ont été la principale tactique de réduction de la pollution utilisée par les entreprises réglementées de l'UE, plutôt que de parler de « fuite de carbone » ou de simplement passer d'un territoire réglementé à un autre, ce qui montre que les règlements fondés sur le marché, comme la tarification du carbone, peuvent être un outil efficace pour réduire les émissions et atténuer les changements climatiques.

D'autres données montrent que le SEQE-UE a effectivement permis d'empêcher 1,2 milliard de tonnes de carbone d'atteindre l'atmosphère entre 2008 et 2016⁵. Les revenus générés par le SEQE-UE reviennent principalement aux États membres de l'UE, et au moins 50 % de ces revenus doivent être investis dans d'autres technologies de réduction des émissions de GES, comme le déploiement d'énergies renouvelables, l'augmentation de la capacité de CSC et l'accent mis sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Selon les données de l'Union européenne, entre 2018 et 2020, les revenus tirés du SEQE-UE se sont chiffrés entre 14 et 16 milliards d'euros par année et, en moyenne, les États membres ont consacré 70 % de leurs revenus à des initiatives liées au climat et à l'énergie⁶. Le reste du produit du SEQE-UE est investi dans un fonds d'innovation et un fonds de modernisation, qui sont destinés aux technologies de pointe dans l'UE et à la modernisation du secteur de l'électricité dans les États membres à faible revenu.

Crédits carbone et crédits de compensation de carbone

Les crédits carbone et les crédits de compensation de carbone sont des outils différents qui visent à encourager la réduction des émissions. Les crédits de carbone sont souvent représentés comme la « permission d'émettre du carbone », souvent avec une quantité limitée allouée pour un secteur particulier (p. ex., le marché des émissions de l'UE), tandis qu'un crédit de compensation de carbone consiste à accorder un crédit pour une activité qui évite l'émission de carbone ou qui en élimine dans l'atmosphère.

Un crédit de compensation de carbone peut être classé en fonction des « émissions évitées » (p. ex., installation d'énergie renouvelable) ou des « émissions éliminées » (p. ex., plantation d'un arbre).

L'avenir de la tarification du carbone dans l'UE

Dans le cadre de la phase 4 du SEQUE-UE, qui s'étend de 2021 à 2030, le nombre total de droits d'émission accordés à l'industrie diminuera à un taux annuel de 2,2 %, en hausse par rapport au taux de 1,7 % prescrit à la phase 3⁷. De plus, en 2021, la Commission européenne a présenté son plan « Ajustement à l'objectif 55 », qui vise à réduire les émissions nettes de GES de l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Dans le cadre de ce plan, de nouvelles mesures législatives ont été présentées qui, si elles sont adoptées, renforceront davantage les répercussions climatiques du SEQUE actuel en établissant des parcours de décarbonisation plus ambitieux et en élargissant sa portée pour inclure de nouveaux secteurs⁸. Dans le cadre de ce nouveau plan, l'UE envisage de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui tenterait, en fin de compte, d'empêcher le déplacement des émissions de GES vers des territoires où il n'y a pas de tarification du carbone, au moyen de droits de douane supplémentaires sur l'importation de ces produits.

Ce que cela signifie pour les investisseurs

Nous croyons qu'il est de plus en plus important et précieux pour les investisseurs de mesurer et de couvrir l'exposition au carbone dans leurs portefeuilles. Par le passé, le carbone était une externalité dont peu de sociétés et encore moins d'investisseurs devaient se soucier. Toutefois, la prolifération des programmes de carbone (qu'il s'agisse de plafonnement et d'échange ou de taxes sur le carbone) et les hausses prévues des prix du carbone pourraient avoir des répercussions de plus en plus négatives sur les entreprises et les gouvernements ayant une empreinte carbone. Nous croyons qu'il est approprié de calculer cette empreinte et d'atténuer le risque associé à la hausse des prix du carbone dans le cadre de notre évaluation des actions et des titres à revenu fixe en prenant une position acheteur sur le carbone. ■

Suivez Gestion de Placements TD



¹ GIEC, 2018 : Résumé à l'intention des décideurs. In : Réchauffement climatique de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield]. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 32 p. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

² https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/map_data

³ https://www.ngfs.net/sites/default/files/media/2021/08/27/ngfs_climate_scenarios_phase2_june2021.pdf

⁴ Does Pricing Carbon Mitigate Climate Change? Firm-Level Evidence from the European Union Emissions Trading Scheme (en anglais seulement) https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4026889#

⁵ <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.1918128117>

⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_3542

⁷ https://ec.europa.eu/clima/eu-action/eu-emissions-trading-system-eu-ets/revision-phase-4-2021-2030_fr

⁸ https://ec.europa.eu/clima/eu-action/european-green-deal/2030-climate-target-plan_fr

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.